

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1877.

Crédit supplémentaire de 294,000 francs au Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1877 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION ⁽²⁾, PAR M. A. NOTHOMB.

MESSIEURS,

Le projet de loi a pour but de demander pour le compte du Budget du corps de la gendarmerie, pour l'exercice 1877, des augmentations supplémentaires portant :

a) Sur les fourrages, à concurrence de fr.	274,000	»
b) Sur les moyens de transport	5,000	»
c) Sur le service sanitaire	18,000	»
ENSEMBLE. fr.		<u>297,000</u> »

Somme réduite de 3,000 francs par suite de reliquats.

Reste un crédit sollicité de 294,000 francs.

La grosse part de cette allocation porte sur le prix des fourrages, qui a de beaucoup dépassé les prévisions de l'Administration.

L'Exposé des motifs entre, à cet égard, dans des explications complètes : il en ressort que le déficit s'élève, en moyenne, à environ 68 centimes par jour et par cheval.

Antérieurement les gendarmes devaient payer de leurs deniers les soins

⁽¹⁾ Projet de loi, n° 25.

⁽²⁾ La commission était composée de MM. SCHOLLAERT, *président*, NOTHOMB, LÉON VISART, VAN WAMBEKE, DUBOIS, DE CLERCQ et SMOLDERS.

sanitaires de leurs chevaux; il a paru de toute justice de décharger les gendarmes de cette dépense et l'État la supporte aujourd'hui, comme cela se fait pour les autres corps de l'armée.

Seulement le calcul n'en a pu être fait qu'après les trois premiers trimestres de l'année et d'après une probabilité pour le dernier trimestre. La dépense est calculée à 24,000 francs pour l'année entière; le premier crédit n'étant que de 3,000 francs, il y a un supplément de 18,000 francs à ajouter.

L'augmentation du chef des moyens de transport, portée à 3,000 francs, résulte des mouvements extraordinaires qui ont été nécessités par les troubles dans les environs de Charleroi et de Mons.

Ces diverses considérations justifient, aux yeux de la Commission, le projet de loi qui vous est soumis.

Elle vous en propose l'adoption à l'unanimité.

Le Rapporteur,

A. NOTHOMB.

Le Président,

F. SCHOLLAERT.
